



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 29 : Sécurité de l'aviation et mécanismes régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne

#### MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ POUR LES ÉTATS DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD (MENA-RSOO)

(Note présentée par l'Arabie saoudite au nom de Bahreïn, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Mauritanie, du Maroc, d'Oman, de la Palestine, de la Somalie, du Soudan et du Yémen)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Se référant au *Manuel de supervision de la sécurité* de l'OACI, Partie B — *Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité* (Doc 9734) et exprimant son appui aux objectifs de la résolution A39-12 de l'Assemblée « *Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne* », l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC), en coordination avec l'OACI, a pris l'initiative de créer l'Organisation régionale de supervision de la sécurité pour les États du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA-RSOO) pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité (PNS) par les États membres, et renforcer les capacités de supervision de la sécurité de ces États afin de réaliser les objectifs et de donner suite aux priorités régionales du plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à prendre acte des informations contenues dans la présente note ;
- à accepter que l'OACI continue d'appuyer la mise en place de RSOO au MENA.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Résolution A39-12 de l'Assemblée : <i>Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité</i> de l'OACI, Partie B — <i>Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 Conformément à l'approche de la sécurité aérienne permanente, l'OACI a établi plusieurs activités et réunions qui sont essentielles pour identifier ou proposer de nouvelles mesures visant à réduire les accidents d'aviation et les pertes qu'ils occasionnent, notamment la mise en place d'organisations régionales de supervision de la sécurité.

1.2 Il ressort de l'expérience des RSOO existantes qu'elles constituent l'un des moyens efficaces d'aider les États à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision de la sécurité. Elles peuvent être un puissant outil pour réduire les coûts et promouvoir l'application uniforme des SARP de l'OACI.

1.3 Les RSOO pourraient donc aider à faire face à la pénurie naissante de professionnels de l'aviation grâce à une utilisation plus efficace des ressources. Les États qui participent activement aux activités des RSOO efficaces sont ceux qui en tireront le plus d'avantages.

1.4 L'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le cadre de ses activités au Moyen-Orient, ont lancé la mise en place d'une organisation régionale de supervision de la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité (PNS) par les États membres, et renforcer les capacités de supervision de la sécurité de ces États afin de réaliser les objectifs et de donner suite aux priorités régionales du GASP.

1.5 La première réunion du Conseil, composé des directeurs généraux de l'aviation civile des États membres, qui dirigera la MENA-RSOO, s'est tenue à Riyad (Arabie saoudite) le 1<sup>er</sup> octobre 2018. À cette occasion, le Royaume d'Arabie saoudite a annoncé officiellement qu'il allait abriter cette RSOO et fournir un appui financier et technique (deux experts en sécurité et un employé administratif en plus des locaux) pour ses deux premières années de fonctionnement.

## 2. ANALYSE

2.1 La MENA-RSOO est un projet commun de l'OAAC et de l'OACI. Sur la base d'une étude effectuée en 2015, son objectif principal sera d'aider ses États membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité (PNS). En outre, elle fournira, à la demande des États, une assistance pour améliorer leurs capacités de supervision de la sécurité. La RSOO devrait s'acquitter de ses tâches et de ses fonctions dans le cadre du GASP et s'aligner pleinement sur les priorités et objectifs des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG).

2.2 Neuf États (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Oman, Maroc et Qatar) ont signé la lettre d'intention relative à l'établissement de la MENA-RSOO lors de la réunion troisième réunion des DGCA-MID tenue à Doha (Qatar) en avril 2015.

2.3 Un conseil composé des directeurs généraux de l'aviation civile des États membres dirigera la MENA-RSOO.

2.4 En ce qui concerne le cadre juridique, la MENA-RSOO sera établie par un protocole d'accord. Son Conseil pourrait décider à l'avenir de faire de celui-ci un accord ou un traité intergouvernemental plus formalisé, si nécessaire.

2.5 Lors du Sommet ministériel mondial de l'aviation accueilli et organisé à Riyad du 29 au 31 août 2016 par l'Arabie saoudite, celle-ci a offert d'accueillir la MENA-RSOO et de fournir un soutien financier et technique (deux experts en sécurité et un employé administratif en plus des locaux) pour les deux premières années de fonctionnement de l'organisation.

2.6 Le Sommet a approuvé la recommandation suivante :

***Recommandation relative à la MENA-RSOO***

*Les États et les parties prenantes sont encouragés à :*

- a) *soutenir la mise en place rapide de la MENA-RSOO ;*
- b) *fournir des contributions volontaires en espèces et/ou en nature (détachement de personnel, etc.)*

2.7 La quatrième réunion des DGCA-MID, tenue à Muscat (Oman) du 17 au 19 octobre 2017, a appuyé les propositions de l'Arabie saoudite et abouti à la conclusion suivante :

***Conclusion 4/5 — Processus de mise en place de la MENA-RSOO***

*Que :*

- a) *la MENA-RSOO soit dirigée par un comité directeur composé des États membres de cette organisation (et dont feront partie l'OACI et la CAAC) ;*
- b) *le comité directeur décide de tout ce qui a trait à la mise en place et au fonctionnement de la MENA-RSOO (organisation, financement, etc.) ;*
- c) *l'Arabie saoudite (État hôte) soit invitée à organiser la première réunion du comité directeur de la MENA-RSOO le plus rapidement possible.*

2.8 Lors de la vingt-quatrième réunion de l'Assemblée générale de l'OAAC, tenue à Rabat (Maroc), les 9 et 10 mai 2018), l'Arabie saoudite a confirmé son engagement à soutenir la mise en place de la MENA-RSOO en abritant celle-ci et en fournissant un appui financier et en nature afin d'accélérer ce processus.

2.9 Le Conseil de la MENA-RSOO, dont la première réunion a eu lieu à Riyad (Arabie Saoudite) le 1<sup>er</sup> octobre 2018, a visité les locaux de l'organisation et débouché sur les importants résultats suivants :

- a) *Accord sur la mise en place de la MENA-RSOO en Arabie Saoudite.*
- b) *Accord sur la désignation du président de l'Autorité générale de l'aviation civile de l'Arabie saoudite pour présider le comité exécutif de la MENA-RSOO.*
- c) *Quinze États membres de l'OAAC (Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Somalie, Soudan et Yémen) ont signé la lettre d'intention relative à la création de la MENA-RSOO.*
- d) *Étude du descriptif de projet de l'OACI et du protocole d'accord.*
- e) *Plan d'action pour la mise en place de la MENA-RSOO.*

### 3. MESURES POUR ALLER DE L'AVANT

3.1 Les recommandations ci-dessous ont été formulées à la première réunion technique de la MENA-RSOO, tenue dans les locaux de l'Organisation à Riyadh (Arabie saoudite), du 2 au 4 février 2019, afin d'accélérer le processus de création et de fonctionnement de cette organisation :

#### 3.2 **Phase 1** :

3.2.1 Lancer les activités de la MENA-RSOO sur la base du protocole d'accord qui doit être signé par les États membres au cours de la deuxième réunion du Comité directeur de l'organisation.

Cette phase comprend les mesures suivantes :

- La désignation par le Comité directeur de la MENA-RSOO d'un responsable des États membres pour diriger cette organisation.
- La mise à disposition par l'Arabie saoudite de deux experts techniques et du personnel d'appui requis.

#### 3.3 **Phase 2** :

3.3.1 Poursuivre les activités de la MENA-RSOO selon l'une des options suivantes :

- Le mécanisme présenté dans le descriptif de projet élaboré par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en coordination avec l'Organisation arabe de l'aviation civile, qui permet d'exécuter le projet en tant que projet de coopération technique de l'OACI conformément à la politique de celle-ci, notamment en ce qui concerne le recrutement des experts.
- Tout autre mécanisme à décider par le Comité directeur de la MENA-SOO, à finaliser au cours de la phase 1.

### 4. CONCLUSION

4.1 L'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC) collabore étroitement avec l'OACI pour appuyer la mise en place de la MENA-RSOO comme moyen efficace de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité (PNS) par les États membres et de renforcer les capacités de supervision de la sécurité afin de réaliser les objectifs et de donner suite aux priorités régionales du GASP.

4.2 L'OAAC et l'OACI encouragent les États arabes à investir dans les RSOO et à les soutenir.

4.3 L'OAAC et l'OACI continueront de collaborer avec les États en vue de l'établissement des mécanismes nécessaires pour permettre de regrouper et d'utiliser sans heurt les inspecteurs arabes.

4.4 L'Assemblée est donc invitée à prendre les mesures énoncées dans le résumé analytique.